

FICHE PRATIQUE

La Commission de Contrôle Financier

Le groupe de travail « Contrôle de Gestion Externe » de l'AFIGESE vous propose de découvrir la Commission de Contrôle Financier (CCF).



1 Définition

2 Dispositions réglementaires

3 Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération Henin-Carvin

4 Retour d'expérience de la Communauté Urbaine et de la Ville de Besançon

5 La CCF, un outil de pilotage ?

6 Ressources

Fiche pratique coordonnées par **Edith BLOIS**, Contrôleuse de gestion à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin & **Myriam HENRIET**, Conseil de Gestion Externe Mutualisé à la Communauté Urbaine de Besançon. Toutes deux membres du groupe de travail « Contrôle de Gestion Externe ».



1

Définition

La Commission de Contrôle Financier est la commission qui exerce un contrôle comptable des opérations des entreprises ayant conventionné avec une commune, un établissement public communal, un département ou un établissement public départemental.



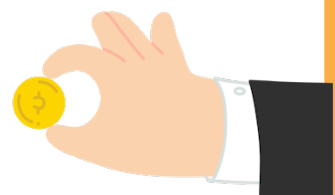
2

Dispositions réglementaires

→ Création de la CCF : deux conditions à réunir

La constitution d'une CCF est obligatoire pour les communes, les départements ou leur établissement si les deux conditions suivantes sont réunies :

- les recettes de fonctionnement de la collectivité concernée sont supérieures à 75 000 €,
- au moins une convention financière comportant des règlements de comptes périodiques est conclue entre la collectivité concernée et une entreprise 📄.



→ Composition et fonctionnement de la CCF

La composition et les membres sont désignés par l'organe délibérant.

La CCF :

- Élit en son sein un Président et un vice-Président (recommandé).
- Établit un règlement intérieur (recommandé).
- Se réunit au moins une fois par an.
- Établit un rapport écrit joint aux comptes de la collectivité et communicable (article R. 2222-4 CGCT pour le bloc communal et R. 3241-4 CGCT pour le bloc départemental).

→ Périmètre et compétences

Le CGCT vise les services gérés en application de conventions.

- Notion de **service** confié à un tiers.
- Notion de **gestion** du service par un tiers.

Sont donc concernés :

- Concession de service public¹,
- Concession de service,
- Contrats de prêts ou de garantie d'emprunt,
- Marchés publics qui ont pour objet de gérer un service,
- Marchés de partenariat s'ils intègrent une mission de gestion de service.

→ Modalités de contrôle

> Article R2222-1 et R3241-1 du CGCT : obligation pour le titulaire du contrat *de fournir des comptes détaillés de ses opérations*.

> Article R2222-2 et R. 3241 – 2 du CGCT : *le titulaire communique tous livres et documents nécessaires à la vérification de ses comptes. La communication se fait sur place, au siège de l'entreprise (...)*

En pratique, les « comptes détaillés » utilisés sont les suivants :

- Concession de service public¹ et concessions de service : les comptes prévus en tant que concessionnaires.*
- Contrats de prêts ou de garantie d'emprunt : les « comptes détaillés » sont ceux stipulés au contrat.
- Marchés publics qui ont pour objet de gérer un service : les « comptes détaillés » sont ceux stipulés au contrat.
- Marchés de partenariat : les comptes prévus dans le rapport.*

Concrètement, il y a peu de visites sur site, des auditeurs peuvent être mandatés.

¹ Y compris si la gestion d'une mission de service public s'intègre dans une concession de travaux

Retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération Henin-Carvin



Création : avril 2021.

Fréquence des réunions : une à deux fois par an.

Composition : identique à celle de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Règlement intérieur : aligné sur celui des commissions thématiques.

La démarche a été étendue à d'autres satellites et à d'autres aspects financiers et fiscaux comme le rapport de l'observatoire fiscal, la démarche de certification des comptes ainsi que tous les satellites que la CCF souhaite suivre.

Contenu des rapports : état des finances / gouvernance / activités / risque.

La CCF permet, dans les relations avec les tiers, d'établir une base légale pour demander, entre autres, des éléments financiers, ce qui améliore la compréhension des structures suivies. Elle permet également un suivi des satellites, qui est de plus en plus approprié par les élus de la CCF, les élus communautaires et les services. La culture de gestion y est ainsi favorisée.

Retour d'expérience de la Communauté Urbaine et la Ville de Besançon



Composition : identique à celle de la commission Finances.

Règlement intérieur : sera défini lors du prochain mandat.

L'objectif est que la CCF puisse offrir une vue d'ensemble des risques financiers liés aux satellites.

Le contenu comprend :

- Un extrait des rapports annuels CSP / CS / marchés de service avec un focus financier.
- Les garanties d'emprunt avec une approche globale et un focus en cas de tension.

La CCF : un outil de pilotage ?

La liberté laissée par le CGCT aux collectivités quant à :

- ✓ La composition de la commission,
- ✓ Le contenu des rapports,
- ✓ La publicité de ces rapports,

peut permettre de façonner la CCF comme un outil de pilotage des satellites en diffusant à minima une culture de gestion. Pour le contrôleur de gestion, l'outil est utilisé pour se rendre visible (et indispensable !).

Travailler sur un calendrier = clé de réussite

- pour éviter une surcharge des commissions, de production et de présentations de rapports
- pour permettre de fidéliser les élus à la démarche

Ressources



Principaux textes juridiques :

- Articles R. 2222-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour le bloc communal,
- Articles R. 3241-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour le bloc départemental,
- Article R. 2252-5 du Code général des collectivités territoriales quant au contrôle par la CCF des prêts et garanties d'emprunt accordées par les communes,
- Article R. 3231-1 du Code général des collectivités territoriales quant au contrôle par la CCF des prêts et garanties d'emprunt accordées par les départements,
- *Code de la commande publique notamment les dispositions relatives aux contrats de concessions et aux marchés publics.

Groupes actifs en 2025

Groupe Fiscalité et dotations

Mener des travaux sur tous les sujets d'actualité et de fond relatifs à la fiscalité directe locale ainsi qu'aux dotations de l'Etat.

Groupe Qualité des comptes et certification

Contribuer à l'amélioration de la qualité des comptes des collectivités territoriales (dans le cadre ou non de la certification) en devenant un lieu d'échange au niveau national.

Groupe Évaluation des politiques publiques

Permettre des réflexions théoriques et méthodologiques, une veille sur l'actualité, des échanges de pratiques sur l'organisation et les domaines abordés par l'évaluation.

Groupe Dette et financement de projet

Aborder les enjeux et pratiques de la gestion de la dette des collectivités et suivre attentivement l'actualité du financement public.

Groupe Contrôle de gestion externe

Relations avec les partenaires des collectivités (suivi, contrôle, etc.)

Groupe Pilotage et Outils d'Aide à la Décision (POAD)

Accompagner le développement des fonctions de pilotage au sein des collectivités, sous l'angle technique des SID, mais aussi au travers de thématiques plus large (masse salariale, open-data, comptabilité analytique...)

Groupe Pilotage de la transition écologique

Référentiels d'indicateurs, construction budgets verts, fonds verts, etc.

Groupe Tarification et calcul de coûts

Etudier des expériences de mises en place de politiques tarifaires dans des domaines variés (services publics administratifs, commerciaux, industriels...).

Groupe Management

Travailler sur différents thèmes managériaux (faire équipe, développer l'autonomie, gagner en efficacité, l'art de la reconnaissance, temps court / temps long ...) en proposant un partage des apports théoriques (sociologie, gestion, économie...) et des retours d'expériences dans les collectivités. L'objectif est de permettre de prendre du recul avec les effets de mode (les injonctions managériales qui fleurissent régulièrement) en favorisant le partage des ressources, des connaissances et des pratiques et in fine revisiter le management au sein des collectivités.

